

REGLEMENT DU CONCOURS QUIZ

Connaissez-vous les D3E

Contexte général

Dans la cadre de la **SERD 2025**, Semaine européenne/étudiante de réduction des déchets, dont le thème est "Les déchets des équipements électriques et électroniques, D3E", **2 quiz sont proposés** aux étudiants pour les sensibiliser et les inciter à l'action afin de réduire les D3E , avec un focus sur les smartphones et les ordinateurs.

Article 1 – Organisateur

L'organisateur est le Crous Normandie.

Article 2 – Conditions de participation

2 - 1 : Participants

Le concours est ouvert uniquement aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de Normandie.

Toutefois d'autres personnes peuvent faire les quiz mais ne pourront pas participer au concours.

2 – 2 : Date limite de participation

Le tirage au sort se fera sur les quiz réalisés jusqu'au 30 novembre 2025.

Article 3 – Modalités de participation

Tout étudiant qui réalise un quiz s'inscrit au concours, à condition que les données qu'il transmet soient exactes : étudiant ou non étudiant, nom, prénom, date de naissance, établissement d'enseignement supérieur, ville.

Article 4 – Désignation des gagnants

4 – 1 : Le jury

La désignation des gagnants des quiz seront tirés au sort par les services du Crous Normandie.

4 – 2 : Les critères

Tous les étudiants ayant répondu aux questions d'un quiz figureront sur la liste du tirage au sort, quel que soit leur score. En effet, l'objectif des quiz est de sensibiliser les étudiants à la réduction des déchets. Les réponses aux quiz ne seront pas traitées.

Article 5 – Prix

5 – 1 : Nature du prix

70 bons d'achat Fnac d'une valeur de 10 €.

5 – 2 : Remise du prix

Les bons d'achat seront à retirer dans le site du Crous Normandie de leur choix. Pour les étudiants éloignés des sites du Crous Normandie, les bons d'achat pourront être envoyés par mail.

Articles 6 – Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 2018 493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Articles 7 – Litiges

Tout différend concernant l'interprétation et l'exécution du présent règlement est soumis en priorité à une tentative de négociation entre les parties. Si le litige ne peut être résolu, une procédure contentieuse peut être engagée auprès du tribunal administratif territorialement compétent.